

Procédure des stages ATE

Rappel pour l'inscription et le paiement (stage I et stage II)

Vous recevrez un état de compte sur Omnivox pour le paiement de vos frais d'inscription des stages ATE (stage 1-2 ou 3) au montant de 155\$, payables à l'Organisation scolaire ou par Omnivox jusqu'au 5 mars 2021. Après cette date, il y aura une pénalité de 25\$ pour retard sauf s'il y a une entente de paiement, prise avec Mme Patricia Arnold, au A-1310, pour ceux et celles qui ne peuvent régler ce montant à temps.

Si vous changez d'idée ou n'obtenez pas de stage, le paiement de 155\$ vous sera remboursé entièrement.

Formation préparatoire obligatoire pour le 1^{er} stage, facultative pour le 2^e stage.

Les ateliers sur les **C.V., lettres de présentation et entrevues d'embauche** se donneront le jeudi 18 février 2021 de 11h45 à 13h15 et le mardi 23 février 2021 de 10h45 à 12h15, via la plate-forme ZOOM, avec Alain Denoncourt, conseiller en emploi au CJE Pierre-De Saurel. Vous devez être présents à une de ces 2 dates.

L'atelier sur la **santé et sécurité au travail** vous sera offert le 6 avril 2021 de 11h00 à 12h00 pour les programmes 241.A0 et 243.CO et le 8 avril 2021 pour les programmes 410.B0, 412.AA et 420.B0 par les étudiants de 3^{ième} année du programme *Environnement, hygiène et sécurité au travail (260.B0)* (vous recevrez un MIO pour le lien ZOOM)

Recherche de stages

Vous êtes les premiers responsables dans la recherche et l'obtention d'un stage et le Collège fait toutes les démarches possibles pour vous aider à trouver vos stages (démarchage du conseiller et des enseignants par contacts personnels, lettres et courriels, documents d'information, crédit d'impôt...)

Celui ou celle qui trouve un stage dans une entreprise aura une remise de 50\$ sur ses frais d'inscription, versée à la fin juin.

L'affichage et le choix des stages

Plusieurs offres de stages arrivent directement au Collège et c'est avec MIO que nous fonctionnerons pour les stages de cet été. Les offres de stage vous seront envoyées par MIO à partir de la mi-février et se poursuivront au fur et à mesure que nous les recevrons des entreprises.

Lorsque vous postulez sur une offre de stage, vous devez obligatoirement m'envoyer vos documents et ne jamais acheminer le tout personnellement à l'employeur même si vous avez le nom du répondant ou du superviseur dans l'offre de stage. Les employeurs sont très clairs à ce sujet et ils veulent transiger par une seule et même personne, c'est-à-dire moi-même.

Lorsqu'il y aura des offres pour votre programme d'études qui vous intéressent, je vous invite à me signifier votre désir de postuler par MIO. Il me faudrait également votre CV, lettre de présentation et votre relevé de notes avant la date limite d'échéance des candidatures.

Vous pouvez participer à plusieurs offres de stage si elles vous intéressent, mais dès que vous êtes choisi-e par une entreprise, vous avez un maximum de 5 jours pour accepter ou refuser. Respectez ensuite votre signature.

Pour plus d'information, contactez Caroline Desfossés au local A-2101f ou au 450-742-6651, poste 2607 ou par MIO.